Image not found or type unknown

Délégation d'assurance immobillier

Par **Annecy47**, le **24/02/2016** à **08:31**

Bonjour,

Avec les dernières lois en vigueur, il est possible de changer d'assurance pour le crédit immobilier la première année de la souscription.
J'ai tout réalisé dans les règles : envoi du dossier complet avec AR pour une nouvelle assurance qui offre des services équivalents voir supérieur à celle de ma banque. Le refus est donc impossible par ma banque.
Logiquement 1 mois et 1 jour après je passe sur ma nouvelle assurance.
Or, après 2 mois et demi je reçois une réponse négative et ils ne veulent rien entendre. Ne sont-ils pas obligés de l'accepter vu qu'ils ont dépassé les délais ?
Quel recours ai-je pour procéder à cette délégation d'assurance "de force" vu qu'ils ne veulent pas respecter la loi ?

Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés